



## Informations générales licence ENDURO 2016

### **Délais et modalités d'introduction des demandes de licences annuelles**

Pour rappel, les dossiers de demande de licence annuelle devront être transmis complets et payés à la FMWB pour le LUNDI MIDI qui précède une épreuve se disputant le dimanche.

**Toutes les données obligatoires de la demande de licence doivent être complétées, sinon celle-ci sera renvoyée au club du coureur pour être parachevée. La priorité sera accordée aux demandes qui nous seront parvenues correctement et entièrement remplies et payées.**

Ce règlement sera appliqué sans exception.

### **Documents originaux**

La demande de licence peut nous être envoyée par courrier postale ou scan (à envoyer à l'adresse info@fmwb.be). Le document envoyé doit être le document original complet, de 4 pages, avec une signature manuscrite.

### **Tarifs :**

Les licences Nationales et Internationales n'augmentent pas en 2016. Les licences de Championnat du Monde ou d'Europe augmentent suite à l'accroissement des prix de la FIM/FIM Europe.

L'intervention "club" instituée il y a deux ans demeure. Afin d'améliorer les relations entre les coureurs et leurs clubs, le prix des licences comprend une intervention de 10,00 € qui sera restituée au club en fin d'année si la demande de licence a bien été transmise en ordre au secrétariat de la FMWB. Pour être déclarée "en ordre" les documents originaux doivent avoir été complétés correctement dans toutes les rubriques où figure un astérisque (\*) et le montant payé doit être correct.

### **Tapis environnement - environnement**

Le tapis reste obligatoire. Il est de la responsabilité du coureur de l'acquérir (risque d'exclusion de l'épreuve si non présent). La FMWB propose deux modèles à la vente : le modèle du Centième anniversaire de la FMB (acerbis) plus rigide et utilisable 2 ans ou un modèle plus basique. Les informations détaillées se trouvent sur les bons de commande annexés.

L'utilisation des détergents (savons,...) est strictement interdite lors du lavage des motos.

Protection des yeux: Le port des visières jetables (tear off's) est interdite

### **Adresse email**

N'oubliez pas de mentionner une adresse email valable. Elle sera utilisée pour le module d'inscription aux épreuves et pour toute communication importante. Cette adresse est personnelle et ne peut pas être partagée avec un autre coureur licencié.

### **Première demande de licence**

Les demandeurs qui n'ont jamais eu de licence auprès de la FMWB devront joindre à leur demande de licence une photocopie recto-verso de leur carte d'identité.

### **Règlement de la licence**

Virez ou versez le montant qui correspond au type de licence sollicitée, qui comprend la cotisation pour une classe, l'assurance obligatoire, le forfait "communication FMB" et la participation "club".

### **Certificat médical**

Seule l'attestation figurant sur la dernière page de la demande de licence, remplie par le médecin traitant ou mieux, un médecin du sport, est nécessaire.

### **Affiliation à un club**

Le demandeur doit être membre d'un club affilié à la FMWB. Il doit faire apposer le cachet et le numéro de son club sur la demande de licence. Le club doit veiller à ce que la demande de licence soit complète.

### **Remboursement des licences**

Dorénavant, les licences qui n'ont pas été utilisées seront remboursées après soustraction des frais administratifs de :

- 15,00 € si la licence n'a pas été émise
- 20,00 € si la licence a été émise (mais pas utilisée c.à.d. ni entraînement, ni course).

Cette demande doit parvenir à la FMWB au plus tard 1 mois après l'émission de la licence accompagné des justificatifs voulus (certificat médical, etc.).

### **Paiement**

Pour éviter tout problème avec le service comptable concernant les paiements des licences par virement bancaire, nous vous demandons de mentionner les nom et prénom du coureur, la discipline et son numéro de licence (pour ceux qui en ont déjà un). Pour les autorisations de départ valables pour une seule manifestation, prière de mentionner également l'épreuve pour laquelle la licence est sollicitée **ET** son numéro IMN/EMN (voir pièce jointe plus loin dans ce document).

Les paiements peuvent s'effectuer également au siège de la FMWB par carte de débit (Mister Cash, Bancontact, Maestro) ou de crédit (Visa ou Eurocard). **Les paiements en espèce ne sont pas acceptés.** Aucune licence ou autorisation de départ ne sera délivrée avant que la somme correspondante ne soit en possession de la FMWB.

### **Licence complémentaire**

Toute demande de licence complémentaire en cours de saison (changement de catégorie, etc.) nécessitant l'émission d'une nouvelle carte sera facturée 10,00 € + le montant de la cotisation (hors assurance donc) FMWB. Cette licence supplémentaire doit être demandée par écrit et l'ancienne licence renvoyée à la FMWB. Toute demande de licence supplémentaire et son paiement doivent parvenir au plus tard à la FMWB le lundi midi qui précède une épreuve qui se déroule le dimanche.

### **Assurance**

En cas d'accident, le coureur concerné doit envoyer une déclaration d'accident à la FMWB dans la semaine qui suit l'accident. Le formulaire de déclaration d'accident est disponible sur notre site ou sur simple demande au secrétariat. L'assurance rembourse les frais sur base des tarifs INAMI.

### **Procédure pour les coureurs déclarés inaptes**

Après avoir reçu un courrier vous déclarant inapte après un accident, un médecin est désigné pour effectuer une visite de contrôle qui sera payée directement par la FMWB au médecin. Seul ce médecin (1 par Province) peut effectuer cet examen et vous déclarer à nouveau apte.

### **Pilote résidant en dehors de la Belgique (uniquement résidant en Europe)**

Veuillez obtenir de la fédération de votre pays de résidence une autorisation ("Quitus") de souscrire une licence en Belgique. Ce document original doit être annexé à votre demande de licence.

Pour votre numéro de compte, veuillez nous communiquer le Relevé d'Identité Bancaire ("RIB") que vous obtiendrez auprès de votre banque.

Le tarif de la licence est majoré de 15,00 € afin de compenser les coûts supplémentaires (frais postaux, etc.) pour les adresses en dehors du territoire belge.

### **Chronométrage/Transpondeur**

Les étapes spéciales ainsi que les contrôles horaires seront chronométrés/enregistrés via le signal du transpondeur de la firme RIS. Le prix de location du transpondeur **est de 10 EUR (prix unique – compris dans le droit d'inscription)**, un support (pour fixer le transpondeur) peut être acheté sur place à 10 EUR.

### **Autorisations de départ**

Celles-ci doivent être demandées par écrit au moyen du formulaire joint à la demande de licence. Les coureurs titulaires d'une licence FIM Europe / FIM à l'année doivent avertir la FMWB lorsqu'ils participent à une épreuve à l'étranger, ceci afin d'être couverts par la compagnie d'assurance. Seules les épreuves

reprises au calendrier FIM/FIM EUROPE pourront faire l'objet d'une autorisation de départ afin que l'assurance puisse intervenir en cas d'accident.

**Mineurs résidant en Flandres**

Il appartient aux coureurs mineurs résidant en Flandre de se conformer à la législation régionale.

Un délai de minimum 5 jours ouvrables après réception de la demande de licence est nécessaire pour l'obtention de la licence.

**Au plus tard le lundi midi avant une épreuve qui se déroule le dimanche, la demande de licence correctement complétée et signée ainsi que le paiement doivent être en possession de la FMWB afin que le coureur puisse participer à cette épreuve.**

**Une demande complète (voir document séparé demande de licence de 4 pages) contient :**

- le cachet du club**
- la signature de la déclaration "respect du règlement"**
- Le certificat médical et le bénéficiaire de l'assurance complétés**

# INFO ENDURO 2016

Un aperçu des renseignements les plus importants :

## **Catégories et groupes**

Les licenciés devront être affiliés comme membre d'un club FMWB ou VMBB.

### Les Groupes

Enduro 1 : De 100cc à 125cc 2T De 175cc à 250cc 4T

Enduro 2 : De 175cc à 250cc 2T De 290cc à 450cc 4T

Enduro 3 : De 290cc à 500cc 2T De 475cc à 650cc 4T

### 1. Randonneurs : Open

Catégorie accessible à tout pilote âgé de 18 ans minimum, pour autant que celui-ci n'ait pas détenu de licence autre que randonneur les années précédentes. Cylindrée libre.

### 2. Motos Classiques : Open

Catégorie accessible à tout pilote âgé de 18 ans minimum. Cylindrée libre.

### 3. 50cc :

Catégorie accessible à tout pilote âgé de 16 minimum et sans limite d'âge. Catégorie réservée uniquement aux machines 50cc avec certificat de conformité et homologuées c8.

### 4. Girls Open :

Catégorie accessible à toute conductrice. La cylindrée doit être adaptée au permis de conduire.

### 5. 125 4Temps :

Catégorie accessible à tout pilote âgé de 18 ans minimum. Cylindrée : 125cc 4 temps maximum. Les pilotes de moins de 24 ans peuvent participer dans cette catégorie.

### 6. Juniors :

Catégorie accessible à tout pilote âgé de 24 ans minimum. Cylindrée libre. Catégorie ouverte aux pilotes licenciés Enduro Juniors du **CB 2015**. Obligatoire pour les 5 premiers pilotes randonneurs du **CB 2015**. Accès facultatif pour les autres pilotes Randonneurs, Gentlemen et Espoirs de plus de 24 ans.

### 7. Gentlemen Open :

Catégorie accessible à tout pilote âgé de 35 à 45 ans au 1er janvier de l'année des compétitions. Cylindrée libre. Les pilotes qui possédaient une licence gentlemen en **2015** sans atteindre 35 ans au **1er janvier 2016** seront autorisés à continuer dans ce groupe. Les Gentlemen rouleront ensemble, toutes cylindrées groupées.

### 8. Experts Open

Catégorie accessible à tout pilote âgé de plus de 45 ans au 1er janvier de l'année des compétitions. Les Experts rouleront ensemble, toutes cylindrées groupées. Cylindrée libre.

### 9. Nationaux :

Catégorie accessible à tout pilote âgé de 24 ans minimum. . Cylindrée libre. Catégorie ouverte aux pilotes licenciés Enduro Nationaux du **CB 2015**. Obligatoire pour les 5 premiers pilotes scratch du C. B. **Junior 2015**. Accès facultatif pour les autres pilotes Juniors, Gentlemen et Espoirs de plus de 24 ans. Catégorie ouverte aux Inters Enduro NON-licenciés depuis 3 ans, ainsi qu'aux pilotes licenciés Inters dans d'autres disciplines motocyclistes excepté le Motocross.

### **10. Espoirs :**

Catégorie accessible aux pilotes dont l'âge est compris entre 18 et 23 ans à la prise de la licence de l'année des compétitions. Cylindrée libre.

### **11. Inters :**

Catégorie accessible à tout pilote porteur de la licence Enduro Inters ainsi qu'aux pilotes Inters de toutes les autres disciplines et des autres fédérations. Obligatoire pour les 3 premiers pilotes nationaux Scratch du C.B. nationaux **2015**. Cylindrée libre.

### **Plaques-numéros pour pilotes licenciés :**

Le numéro de course sera attribué avec la licence. La plaque frontale et les 2 plaques latérales du motorcycle doivent respecter les conditions suivantes: couleur du fond de plaque et des chiffres par catégorie comme repris ci-dessous

<b>Catégorie</b>	<b>Numéros de course</b>	<b>Couleur du Fond</b>	<b>Couleur des Chiffres</b>
Inters	1 à 99	Jaune	Noirs
Espoirs	100 à 199	Jaune	Rouges
Nationaux	200 à 299	Rouge	Blancs
Gentlemen <b>Open</b>	300 à 399	Noir	Blancs
Experts <b>Open</b>	400 à 499	Blancs	Rouge
Juniors	500 à 599	Blancs	Noirs
Randonneurs <b>Open</b>	600 à 799	Vert	Blancs
Girl <b>Open</b>	800 à 899	Rose	Blancs
50 – 125 4t – moto classique Open	800 à 899	Bleu	Blancs
Licences 1 jour	900 à 999		

Pour les Inters, le groupe de travail enduro attribuera les numéros de course sur base du classement scratch de l'année précédente.

### **Engagements : inscriptions au préalable**

Les participants doivent s'inscrire sur le site <http://www.fmb-bmb.be> au plus tard deux semaines avant l'épreuve. Ce délai peut être modifié à **la hausse (+ de deux semaines)** par l'organisateur en accord avec le secrétariat FMB-BMB.

Le montant des frais de participation doit parvenir sur le compte de l'organisateur au <b>plus tard</b> dix jours avant l'épreuve. Ce paiement officialisera l'inscription à l'épreuve. Le numéro du compte sera indiqué sur chaque inscription.
--

Les pilotes en retard d'inscription et/ou de paiement se verront automatiquement attribué une heure de départ après les pilotes en ordre d'inscription et de paiement. **Les pilotes non-inscrits au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club dans les délais mentionnés ci plus haut verront leur droit d'engagement majoré de 10 €. Le club organisateur se réservera le droit de retenir 10 € pour frais administratif à tout pilote inscrit et en ordre de paiement ne se présentant pas le jour de l'épreuve. Toutefois, si le pilote prévient de son retrait le lundi précédant la date de l'épreuve et pour autant qu'un justificatif soit envoyé au club, les droits d'inscriptions lui seront retournés en intégralité.**

Les frais de participation, sous quelque forme que ce soit, sont fixés à 55 € pour les épreuves avec 1 étape spéciale, à 60 € pour les épreuves avec 2 étapes spéciales, à 65 € pour les épreuves avec 3 spéciales et à 70 € pour les épreuves comptant 4 spéciales et plus. Le montant de l'engagement sera repris dans le règlement particulier de l'épreuve. Le droit de participation maximum pour une épreuve de 2 jours sera précisée dans le règlement particulier de l'épreuve et ne pourra jamais être supérieur à 140 euros.

L'engagement est gratuit pour les catégories 50cc et les girls.

### Championnat de Belgique

En fin de saison les titres suivants seront attribués:

Inters E1	Inters E2	Inters E3	Inters Scratch
Espoirs E1	Espoirs E2/E3		Espoirs Scratch
Nationaux E1	Nationaux E2	Nationaux E3	Nationaux Scratch
Gentlemen <b>Open</b>	Experts <b>Open</b>		
Juniors E1	Juniors E2	Juniors E3	Juniors Scratch
Randonneurs <b>Open</b>	Girls <b>Open</b>	50cc	Motos classiques <b>Open</b>

### Changement de catégorie :

A. Avant le début de la saison:

- Vers catégorie supérieure: à la demande du pilote ou imposé par le Groupe de travail Enduro
- Vers catégorie inférieure: avis du Groupe de travail Enduro

B. Pendant la saison:

- Vers catégorie supérieure: à la demande du pilote ou imposé par le Groupe de travail Enduro
- Vers catégorie inférieure: avis du Groupe de travail Enduro

Tout changement de groupe à la demande du pilote est autorisé moyennant adaptation de la licence auprès du secrétariat de la fédération affiliée concernée jusqu'au plus tard le lundi précédant l'épreuve et moyennant paiement des frais administratifs. **POUR LES DELAIS ET COUTS ADRESSEZ-VOUS A VOTRE FEDERATION AFFILIEE.**

### Changements les plus importants au règlement 2016

- **Comportement des pilotes:** Tout comportement incorrect de la part d'un pilote et/ou de l'entourage de celui-ci fera l'objet d'une étude par le jury en fin d'épreuve. Le jury est libre, s'il estime approprié, d'infliger une pénalité au pilote concerné. Cette pénalité pourra être comprise entre 10 secondes de pénalité et la mise hors course. En cas de comportement incorrect de la part d'un pilote et/ou de son entourage le jury rédigera un rapport vers le comité disciplinaire

- **Licence 1 manifestation :** Tous les participants sous le couvert d'une licence une manifestation devront obligatoirement passer auprès du délégué FMB avant de se présenter à la table d'inscription de l'organisation.

- **Formalités :** Avant de se présenter au contrôle technique le pilote devra placer son transpondeur sur le côté droit de la fourche avant de sa moto à l'aide du support qu'il aura préalablement acheté au prix de 10 €. Il veillera à ce que son transpondeur soit visible et accessible tout au long de l'épreuve par les délégués FMB.

- **Port du casque** : Le port du casque est **OBLIGATOIRE** pour **tout déplacement** sur la voie publique et le site de la course. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité d'une minute/ infraction constatée.
- **Parc fermé** : Cinq minutes avant son heure de départ le pilote se présentera à l'entrée du parc fermé et sera autorisé à aller chercher sa moto. Il quittera le parc **fermé moteur à l'arrêt** pour se rendre sur l'aire de départ. Tout pilote **et/ou assistant** se trouvant dans le parc fermé sans autorisation entraînera l'exclusion du pilote.
- **Procédure de départs** : Toutes les catégories partiront en fonction du classement scratch provisoire du Championnat en cours. Pour la première épreuve du championnat **2016**. Les heures de départs seront données en fonction du classement scratch du championnat de Belgique **2015**. **Les heures de départ seront affichées le dimanche matin au secrétariat de l'épreuve**. Les pilotes licenciés à l'année retardataires au niveau inscription et/ou paiement, se verront attribuer une heure de départ après les autres pilotes de leur catégorie. Les pilotes détenant une licence 1 manifestation partiront toujours après les pilotes licenciés à l'année en ordre d'inscription et paiement
- **Départ étape Spéciale** : Sur l'aire de départ, le pilote s'arrêtera à la hauteur de la 1<sup>ère</sup> ligne de départ (feu rouge-feu vert ou délégué muni d'un drapeau) de l'étape spéciale pour identification et nettoyage de ses plaques numéros. **Le pilote aura 10 secondes pour s'élancer à partir du moment où le chronométrateur lui donnera le signal de départ. Le non-respect de ce délai entraînera une pénalité de 10 secondes**. Les spéciales sur 2 tours sont interdites.
- **Sonomètre** : Des contrôles de bruit généraux ou aléatoires pourront être réalisés le matin lors du Contrôle Technique, mais aussi pendant l'épreuve et ce à des endroits appropriés sur le parcours. En cas de contrôle positif, le pilote devra mettre sa moto en conformité avant de prendre le départ d'un nouveau tour.
- **Casques** Le port d'un casque homologué respectant la législation en vigueur est obligatoire. En cas d'accident avec impact, le casque doit être présenté au Commissaire Technique pour être contrôlé. La fixation d'une caméra sur le casque est interdite.

### **Respect Environnement : rappels**

L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire. La sanction suivante est prévue: 5 minutes de pénalité. Le tapis environnemental peut être commandé via le bon de commande annexé à la demande de licence ou **si vous souhaitez le tapis Acerbis via le formulaire électronique publié sur le site internet de la FMB ([www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be)), menu Environnement/documents**.

Protection des yeux: Le port des visières jetables (tear off's) est interdite. La sanction suivante est prévue: mise hors course

### **Promotions enduro:**

Espoirs vers inters : LILLO GAUTHIER

Nationaux vers Inters : WAUTHIER DAMIEN, STEVEN SEBASTIEN, WOUTERS ANDRE.

Juniors vers nationaux : BOULANGER LIONEL, BOULET ALAIN, PERSYN OLIVIER, PIROTTE ALBERT, SIMONET QUENTIN.

Randonneurs vers juniors : VLEGELS LAURENT, STADEUS PETER, TARGNION QUENTIN, LAMBERT DENIS, VAN DEN BROECK BJORN

Consultez le règlement complet bientôt sur [www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be)

**ATTENTION : Nous souhaitons rappeler que les 'suiveurs – spectateurs' ne sont pas autorisés sur le parcours des épreuves enduro (routes en dehors de la voie publique). Des contrôles par les agents de la DNF sont possibles.**

**RAPPEL : Les licenciés annuels devront être en ordre pour le lundi midi avant l'épreuve (au lieu du mercredi)**



## TARIFS LICENCES ENDURO SAISON 2016

### 1. F.I.M. – FIM EUROPE

Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération du monde reconnue par la F.I.M. ainsi qu'aux épreuves de Championnat et Prix FIM / FIM Europe. suivants:

Type de licence	Annuelle	1 manifestation
Championnat du Monde Enduro	1.055,05 €	200,05 €
ISDE Trophée Mondial + Junior	***	395,05 €
ISDE autres que Trophée Mondial + Junior	***	430,05 €
Coupe FIM Bajas	1.195,05 €	280,05 €
Championnat d'Europe Enduro	410,05 €	120,05 €

### 2. F.M.B. (non valable pour les Championnats et Prix F.I.M.)

Enduro	Nationale	Internationale
<b>Annuelles</b>		
Randonneur /Espoirs/50 cc	120,05 €	260,05 €
Gentlemen/Experts/Classics	125,05 €	260,05 €
Girls	125,05 €	260,05 €
Junior/125 4T	125,05 €	260,05 €
Nationaux	125,05 €	260,05 €
Inters	130,05 €	295,05 €
Bajas 2 jours	***	305,05 € (1 manif. 100,05 €)
Toutes classes <u>avec</u> attestation d'assurance :	80,05 €	
RMT	125,05 €	
<b>1 manifestation</b>		
	30,00 €	65,05 €
	30,00 € (av. attestation d'assurance.)	
	3,00 € (Loisirs : parcours sans spéciale)	
RMT	30,00 €.	

Délivrance d'une carte de licence supplémentaire (perte ou vol): 10,00 €

**Les résidents à l'étranger doivent ajouter 15,00 € à ces tarifs**

Tous ces montants comprennent l'assurance, la licence et les frais de dossier. Les licences annuelles comprennent en plus l'abonnement au eNewsletter FMB et la participation « club ».

**Compte FMWB : BE15 0682 2926 9530**

**BIC : GKCCBEBB**

**NATIONALE:** Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves « enduro » organisées par la F.M.B.

**INTERNATIONALE:** Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération reconnue par la F.I.M.

**1 MANIFESTATION :** Cette autorisation permet aux coureurs qui ne sont pas titulaires de la licence adéquate, de participer à une épreuve. Pour les épreuves F.I.M., Européennes et Internationales, elle pourra être délivrée uniquement au coureur titulaire d'une licence nationale pour l'année en cours.

**Toute correspondance ou demande d'information est à adresser à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique, Chaussée de Louvain 550/7 à 1030 Bruxelles**





**Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique**  
**Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES**

Tél : 02/736.87.07

Fax : 02/732.14.88

Email : [info@fmwb.be](mailto:info@fmwb.be)

Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le .....	
1.08.02.....€	1.01.01.....€
2.05.05.....€	2.12.01.....€
2.07.05.....€	2.07.15.....€

**DEMANDE DE LICENCE 1 MANIFESTATION INTERNATIONALE FMB 2016 - FMWB**

Merci de bien compléter le n° de l'épreuve EMN / IMN indiqué sur le calendrier FIM EUROPE / FIM

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° :  Boite :  Code postal :

Localité :

Date de naissance :  /  /

Numéro de licence :  2  0

Souhaite une licence une manifestation pour participer à l'épreuve suivante :

Dénomination

Lieu

Date

Discipline

N° EMN / IMN

Je verse pour ce faire la somme de.....€ au compte **BE15 0682 2926 9530** de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique. Dès réception de ce paiement, la licence une manifestation ainsi que l'autorisation de sortie me seront envoyées.

Fait à .....

Le.....

.....

Signature



FMWB asbl  
Chaussée de Louvain 550/7  
1030 BRUXELLES

### Attestation d'assurance individuelle conducteur (**Si** vous êtes couvert par une assurance personnelle)

Je soussigné

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Représentant ou courtier de la compagnie d'assurance

\_\_\_\_\_

atteste par la présente que Monsieur / Madame

\_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ bte \_\_\_\_\_

C. postal : \_\_\_\_\_ Commune { \_\_\_\_\_

est assuré, auprès de l'organisme d'assurance mentionné ci dessus, en assurance individuelle conducteur, couvrant la pratique de la moto, pour la période du ..... au ..... (couvrant la période entre la demande de licence et le 31/12/16)

et ce pour des **montants supérieurs ou égaux à tous les montants repris ci-dessous** :

Décès : 5.500,00 €  
Invalidité permanente : 35.000,00 € (barème officiel belge d'application, payable maximum jusqu'à 2 ans après l'accident)  
Invalidité temporaire ( par jour ) : 30,00 € ( Max 2 ans ) (\*)  
(\* ) Revenu journalier garanti, en ce compris l'intervention éventuelle de la mutuelle.

Frais médicaux : Différence entre INAMI et intervention de la mutualité (Max 2 ans).

Fait à ..... le .....

Signature et cachet de l'assureur ou de son représentant :

Je soussigné

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

déclare m'engager à garder l'assurance reprise ci dessus au moins **jusqu'au 31 Décembre 2016**

Fait à ..... le ...../...../2016

Signature du coureur:

**Ce document dûment rempli doit être joint à la demande de licence Enduro afin de bénéficier de la licence annuelle à 80,05 €**

**BON DE COMMANDE TAPIS ENVIRONNEMENT FMB / ACERBIS**

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le .....	
1.01.01.....€	1.13.08.....€

La FMB a conclu un accord avec la firme Pro Deals (distributeur des produits Acerbis, Prostuf, Linswood & Redstar) permettant à tous les licenciés sportifs FMB de se procurer un tapis environnemental à un tarif avantageux. Ce tapis a une **absorption beaucoup plus grande et une couche de caoutchouc épaisse** et peut donc être utilisé pendant une plus longue période (au moins 2 ans lors d'une utilisation intensive). Dans le cadre du centenaire de la FMB en 2012, le logo de la FMB 100 ans a été imprimé sur ce tapis ainsi que celui du sponsor Acerbis (voir image).



Le tapis environnemental peut être acheté via ce bon de commande à un tarif préférentiel de 20 EUR par tapis.  
**Le tapis environnement sera livré à domicile pour un prix total de 29,00 €.**  
**Le tapis environnement peut également être mis à votre disposition dans les locaux FMB. Dans ce cas vous ne payez que 20,00 €.**

**Nous vous rappelons que l'utilisation d'un tapis environnement est obligatoire dans toutes les disciplines!**

Numéro de licence :

Nom :  Prénom:

Adresse  N°  Bte

Code Postal :  Commune :

Téléphone :  Fax :

GSM :

Nr. de compte :  -  -

E-mail : (OBLIGATOIRE)

Je commande:  
 ..... (nombre) 'tapis environnementaux FMB / ACERBIS'

Je paye ..... EUR (nombre x 29 EUR, livraison à domicile incluse) :

**Ou**

Je paye ..... EUR (nombre x 20 EUR, à venir prendre dans les locaux FMB)

*Signature:*

**Compte bancaire FMB: BE07 2100 4434 0166 - BIC GEBA BE BB – BNP Paribas Fortis**

(NB: Veuillez indiquer comme communication: "Nom – Prénom et la mention Tapis FMB / ACERBIS"  
**Ce bon de commande doit être renvoyé dûment rempli à la Fédération Motocycliste de Belgique asbl,**  
**Chaussée de Louvain 550/7, 1030 Bruxelles**  
**Fax: 02/732.01.28 ; E-mail: [info@fmb-bmb.be](mailto:info@fmb-bmb.be)**



## Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tél : 02/736.87.07 Fax : 02/732.14.88 E-mail : [info@fmwb.be](mailto:info@fmwb.be) Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le .....	
1.01.01.....€	1.10.07.....€

### BON DE COMMANDE TAPIS ENVIRONNEMENTAL « FMWB »

Nom :  Prénom :

Adresse  N°  Bte

C. postal :  Commune :

Téléphone :  Fax :

GSM :

Numéro de compte :

Chaque coureur est tenu de se procurer par ses propres moyens un tapis environnemental obligatoire pour sa participation aux épreuves FMWB – FMB lorsque le parc des coureurs et/ou la zone de travail ne sont pas pourvus d'un revêtement imperméable. Le coureur qui ne possède pas encore de tapis peut s'en procurer en retournant le présent bon de commande au secrétariat de la FMWB (coordonnées ci-dessus), au prix de 17,00 € (ce prix comprend le tapis et l'envoi par la BPost). Vous pouvez également venir enlever votre tapis au secrétariat de la FMWB, muni du présent bulletin de commande, au prix de 10,00 €.

Attention, n'attendez pas la dernière minute pour vous mettre en ordre, votre participation à nos épreuves en dépend, un délai de minimum une semaine étant prévu entre la réception de votre bon de commande accompagné du paiement et la livraison du tapis.

*Je commande..... tapis environnemental (aux) au prix de 10 Euro / pièce (+ 7 € de frais d'envoi)*

*Signature*

**NB : Merci de verser ladite somme sur le compte de la F.M.W.B. BE15 0682 2926 9530 et de mentionner en communication: « Nom, Prénom, Numéro de licence » « tapis environnemental ».**

**Compte FMWB : BE15 0682 2926 9530**

**BIC : GKCCBEBB**